

Note de synthèse en matière de développement durable devant être annexée au débat d'orientations budgétaires en vertu de l'article L2311- 1- 1 du CGCT faisant obligation aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de se conformer à cette obligation

Le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

L'action en faveur du développement durable menée par « Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération » se traduit essentiellement par la mise en œuvre, depuis 2023, du programme d'actions du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Ce PCAET est également au cœur du projet de territoire intercommunal voté le 8 décembre 2022 qui met en avant deux axes forts, l'aide à la quotidienneté et la volonté d'une exemplarité environnementale.

Ce document décline la stratégie communautaire en identifiant des priorités à court, moyen et long termes relatives à :

- la consommation d'énergie,
- la production d'énergie renouvelable locale,
- les émissions de gaz à effet de serre,
- la séquestration du carbone,
- la qualité de l'air,
- la vulnérabilité au changement climatique.

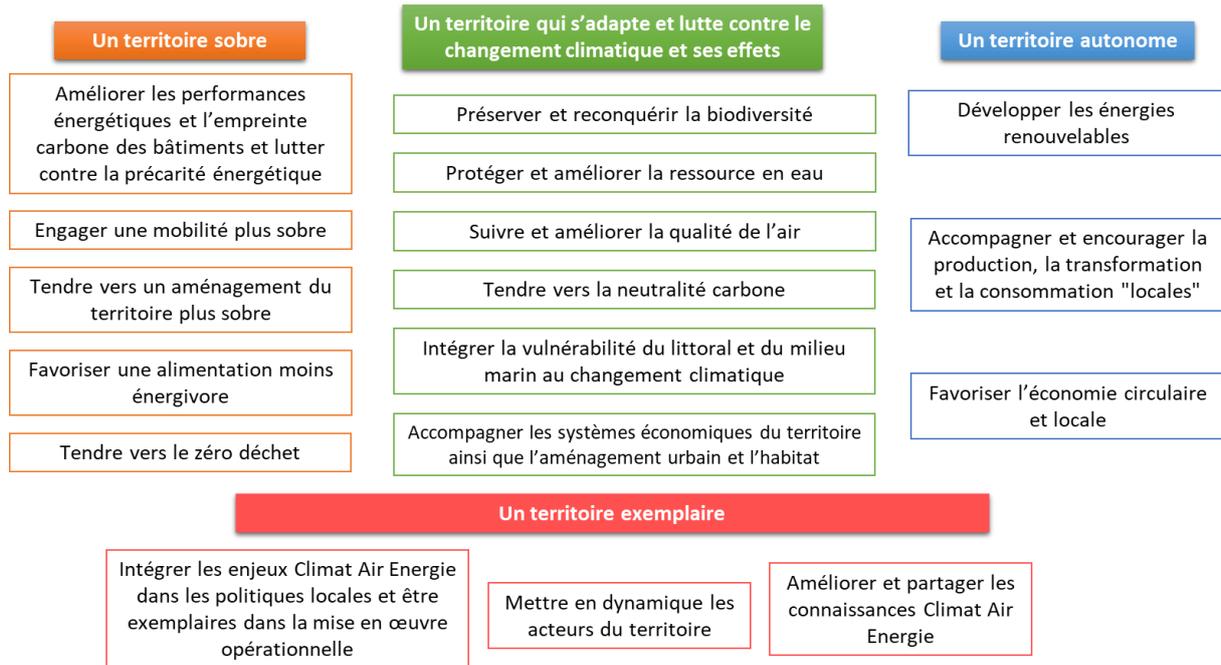
Cette stratégie doit être porteuse d'objectifs quantifiables ainsi :

- La consommation d'énergie sur notre territoire devra être réduite de 49 % en 2050 avec le plus gros de l'effort sur l'habitat résidentiel et le transport routier,
- La production d'énergie renouvelable locale devra atteindre 89 % par une forte ambition affichée sur l'éolien et le solaire et dans une moindre mesure la biomasse (méthanisation – biocarburants- bois),
- La réduction de la production de gaz à effet de serre devra être réduite de 56 % sur le territoire avec comme principaux objectifs une meilleure maîtrise de l'énergie et une évolution des modes de chauffage et de consommation de carburants,
- La séquestration de carbone affiche pour ambition de stocker, à terme 96 % des émissions de gaz à effet de serre en 2050,
- Améliorer la qualité de l'air est une action dépendante des précédentes. Les objectifs de réduction des polluants atmosphériques sont de -42 % pour le dioxyde de soufre, -59% pour l'oxyde d'azote, -22% pour l'Ammoniac, -36% pour les Composés organiques volatils non méthaniques, -55% pour les particules fines 10 et -58% pour les particules fines 2,5.

L'ambition politique affichée est celle d'être :

- un territoire sobre,
- un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets,
- un territoire autonome,
- un territoire exemplaire.

Le schéma ci-après matérialise cette volonté au travers de 17 objectifs stratégiques.



Le programme d’actions du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se compose de 45 actions, issues de la réflexion menée collégalement dans le cadre de la démarche de concertation et de co-construction mise en place pour son élaboration au travers d’ateliers de travail organisés à cet effet.

Ces actions sont construites pour répondre aux 4 axes et aux 17 objectifs stratégiques de l’ambition politique, portées par les collectivités mais également les acteurs du territoire, sur les 6 années de 2023 à 2028, selon la structure suivante :

N° de l’Action	Intitulé de l’Action	Priorité / Exemplarité	Page
Axe 1 : Un territoire sobre			
Objectif 1.1 : Améliorer les performances énergétiques, l’empreinte carbone des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique			
1.1.1	Poursuivre le développement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH)	1	8
1.1.2	Lutter contre l’habitat indigne	2	11
1.1.3	Développer et animer l’observatoire de l’habitat	3	13
1.1.4	Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics	1 / Ex	15
1.1.5	Optimiser l’éclairage public sur le territoire	2 / Ex	18
1.1.6	Développer l’approche durable de la construction et promouvoir l’utilisation des matériaux biosourcés	1 / Ex	21
Objectif 1.2 : Engager une mobilité plus sobre			
1.2.1	Adopter un schéma directeur des mobilités actives	1	23
1.2.2	Permettre de nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire	2 / Ex	25
1.2.3	Développer les modalités de transports collectifs ou partagés sur le territoire	2	29
1.2.4	Développer l’usage des motorisations alternatives	2 / Ex	32
Objectif 1.3 : Tendre vers un aménagement du territoire plus sobre			
1.3.1	Appréhender les opérations d’aménagement et d’équipement au regard des enjeux climat-air-énergie	1 / Ex	35

Objectif 1.4 : Favoriser une alimentation moins énergivore			
1.4.1	Eduquer aux impacts de l'alimentation sur le climat	1	38
Objectif 1.5 : Tendre vers le zéro déchet			
1.5.1	Animer une démarche zéro déchet sur le territoire	1 / Ex	40
1.5.2	Réduire, collecter et valoriser les biodéchets	2	43
1.5.3	Poursuivre la mise en œuvre et faire évoluer la redevance incitative	2	45
1.5.4	Renforcer les flux d'objets réutilisés du territoire	2	47
Axe 2 : Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets			
Objectif 2.1 : Préserver et reconquérir la biodiversité			
2.1.1	Connaitre, faire connaître et préserver la biodiversité du territoire	1	49
2.1.2	Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées	2	51
Objectif 2.2 : Protéger et améliorer la ressource en eau			
2.2.1	Développer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau	1 / Ex	54
Objectif 2.3 : Suivre et améliorer la qualité de l'air			
2.3.1	Etudier et suivre la qualité de l'air extérieure	2	58
Objectif 2.4 : Intégrer la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique			
2.4.1	Réduire la vulnérabilité du littoral et acculturer la population au travers du PAPI	1	60
2.4.2	Suivre et préserver le littoral	2	63
Objectif 2.5 : Accompagner les systèmes économiques du territoire ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat			
2.5.1	Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue	1	65
2.5.2	Définir une stratégie de développement du tourisme durable et responsable	1	67
2.5.3	Accompagner les professionnels et les usagers dans un tourisme durable et responsable	2	69
2.5.4	Développer les démarches partagées et alternatives sur le territoire	3	72
Objectif 2.6 : Tendre vers la neutralité carbone			
	<i>Objectif sans action propre car la neutralité carbone est le résultat des actions conjointes de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de stockage carbone</i>		
Axe 3 : Un territoire autonome			
Objectif 3.1 : Développer les énergies renouvelables			
3.1.1	Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale	1	74
3.1.2	Créer et animer la société « Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie »	1	77
3.1.3	Favoriser le développement du solaire sur le territoire	1	80
3.1.4	Accompagner et optimiser les projets de méthanisation cohérents sur le territoire	3	83
3.1.5	Développer le bois énergie au travers de l'agroforesterie et préserver les haies	2	85
Objectif 3.2 : Accompagner et encourager la production, la transformation et la consommation locales			
3.2.1	Élaborer et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	1	88
3.2.2	Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective du territoire	2	90
3.2.3	Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire	2	92
Objectif 3.3 : Favoriser l'économie locale et circulaire			
3.3.1	Définir une stratégie d'accompagnement des activités économiques dans la transition écologique	1	94

3.3.2	Accompagner les entreprises dans leur transition écologique	2	96
3.3.3	Faire émerger et accompagner les démarches d'économie circulaire	2	98
Axe 4 : Un territoire exemplaire			
Objectif 4.1 : Intégrer les enjeux Climat Air Energie dans les politiques locales et être exemplaire dans la mise en œuvre opérationnelle			
4.1.1	Adopter une politique d'achats durables	1 / Ex	100
4.1.2	Elaborer le PLUi-H en intégrant les orientations stratégiques du PCAET	1 / Ex	102
4.1.3	Mettre en œuvre, piloter et animer le PCAET	1	105
4.1.4	Acculturer les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie	1 / Ex	108
Objectif 4.2 : Mettre en dynamique les acteurs du territoire			
4.2.1	Porter une animation de territoire	1 / Ex	111
4.2.2	Sensibiliser en continu le grand public aux enjeux climat-air-énergie	1 / Ex	113
Objectif 4.3 : Améliorer et partager les connaissances Climat Air Energie			
4.3.1	Réaliser le bilan de gaz à effet de serre des communes	2 / Ex	115
4.3.2	Améliorer la connaissance du territoire sur les thématiques climat-air-énergie et sa vulnérabilité au changement climatique	2	117

A mener en lien avec les politiques contractuelles de l'État mais également de l'Europe, les projets issus du programme d'actions pourront bénéficier d'un soutien financier important par le biais du CRTE communautaire, également porteur des projets communaux en la matière mais également des fonds européens, Leader tel qu'aujourd'hui, mais aussi du FEDER pour ceux d'une grande ampleur.

Le PCAET n'est pas l'unique moyen d'expression de la volonté intercommunale en matière de développement durable. Ainsi, à travers la politique de l'habitat, la politique de salubrité (assainissement, collecte des déchets, ...), la collectivité s'engage pleinement dans des actions qui concourent à la prise en compte du développement durable.

Conclusion

Le projet de territoire va donc poursuivre la déclinaison des grands axes liés à la politique de développement durable ci-dessus présentés.

Ces grandes lignes vont également faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la révision et la création des documents d'urbanisme de l'intercommunalité ; la révision du Scot mais également l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat, en cours.

Ces outils de planification urbaine vont être fortement impactés par les nouvelles réglementations et notamment la prise en compte des moyens permettant d'arriver au Zéro Artificialisation Net en 2050.

Pour parvenir au développement harmonieux et ambitieux souhaité du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, cette résilience spatiale rendue obligatoire devra être accompagnée des moyens de préservation des ressources nécessaires.